



Correction déclaration impôts sur le revenu et CAF

Par **Sam84**, le **18/09/2013** à **12:35**

Bonjour,

Depuis 2010, notre union libre déclare séparément les revenus.
Ma compagne a 2 parts(2 enfants) fiscales et moi 1 seule.
Elle a perçu les allocations familiales depuis 2010 ainsi que les APL.

Nous souhaiterions revenir sur les déclarations d'impôts et cela semble être possible (vu avec le SIP de mon département). En effet, je me retrouve à payer bcp d'impôts sur le revenu, alors que ma compagne est non imposable.

Notre questionnement se porte sur les aides déjà perçues de la CAF pour les années passées: en cas de correction de nos déclarations (attributions des enfants à charge sur ma déclaration), la CAF va-t-elle nous réclamé les allocations et APL déjà percues ?

Par **pseudozut**, le **18/09/2013** à **15:59**

bonjour

si changement de situation = changement de droits

et certainement devoir rembourser le trop perçu

cordialement